

GRANDS ENSEMBLES

CRÉTEIL : LES BLEUETS
PRÉSERVÉS MAIS ADAPTÉS

La rénovation urbaine de la cité des Bleuets, à Créteil, menée depuis 2011 par l'agence RVA et D-Paysage, a permis une réhabilitation au plus près de l'œuvre de Paul Bossard.

Désormais complètement réhabilité, le quartier des Bleuets (3,5 ha) ne dépare pas le riche patrimoine contemporain de Créteil (Val-de-Marne). Cette œuvre de Paul Bossard, livrée en 1962, est un manifeste de l'architecture brutaliste ; elle a été labellisée « Patrimoine du XX^e siècle » en 1999. Sa démolition a pourtant été envisagée au début des années 2000, dans le cadre du Grand projet de ville (GPV). A l'époque, ses dix immeubles sont parfois qualifiés

de blockhaus. Les petites pièces des logements sans balcon ne sont plus au goût du jour, sans compter la présence d'amiante et d'un système de chauffage déficient. Soucieux malgré tout de conserver ce patrimoine social de 600 logements, le propriétaire, la Sageco (aujourd'hui Efidis), demande à l'agence RVA (Dominique Renaud et Philippe Vignaud Associés) un projet de rénovation urbaine. Pour doter le quartier d'une nouvelle rue, RVA

propose la démolition d'un bâtiment (46 logements) presque encastré dans un groupe scolaire. Informé du projet, l'architecte conseil du département du Val-de-Marne s'oppose à toute démolition. L'Anru (Agence nationale pour la rénovation urbaine) demande donc à Philippe Panerai d'expertiser le projet. Le Grand Prix de l'urbanisme 1999 confirme l'intérêt de l'œuvre de Bossard et aussi celui de sacrifier un bâtiment. Pour convaincre le maire du potentiel des Bleuets, la Sageco requiert de RVA un appartement témoin réhabilité.

Les partenaires du PRU se mettent finalement d'accord sur la réhabilitation du site. La convention avec l'Anru est signée en septembre 2009 et 38 millions d'euros sont affectés au quartier (60 000 à 65 000 euros par logement).

Caractéristiques préservées

Commencé en 2011, le chantier de réhabilitation s'achève en 2019 par l'aménagement paysager. Le système de chauffage a été refait, l'amiante retirée, les logements ont été isolés par l'intérieur. Tous les éléments caractéristiques

d'origine (placards, niches, banquettes sous les fenêtres) ont été conservés. « Pour réhabiliter la façade en béton brut, nous avons fait appel au Laboratoire d'études et de recherche sur les matériaux. Au lieu de recoller des pièces de schiste de la façade qui s'effritaient, nous les avons enlevées. Leur empreinte apparaît en creux et côtoie désormais les pièces d'ardoise conservées », explique Nicolas Trenteaux, architecte chez RVA.

Les logements en rez-de-chaussée ont été adaptés aux personnes à mobilité réduite. Les espaces extérieurs aussi, ce qui n'était pas facile vu les importants dénivelés du parc créé par Bossard. Le sol a été recouvert de béton désactivé. Les places de stationnement ont été regroupées et leur nombre a diminué. Des arbustes ont été introduits afin d'étoffer l'écrin paysager des Bleuets. Les pelouses sont devenues des prairies où, aux beaux jours, fleurissent coquelicots et marguerites. De simples murets séparent l'espace public de celui du bailleur. Préservée, l'œuvre a été adaptée aux standards actuels de l'habiter.

Nora Hachache



La création de Paul Bossard a été labellisée « Patrimoine du XX^e siècle ». © J-Y Lacote



Des détails caractéristiques des bâtiments ont été conservés. © Luc Boegly



© J-Y Lacote

